

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS
AU CONSEIL SCIENTIFIQUE
de la Faculté de Pharmacie**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;
Vu l'arrêté électoral en date du 04 février 2022 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : IATSS

Sièges à pourvoir : 2 titulaires
 Inscrits : 72
 Votants : 56
 Bulletins blancs ou nuls : 5 blancs 1 nul
 Suffrages valablement exprimés : 50
 Taux de participation électorale : 77,8 %

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
SNPTES UNSA	50			2

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
SNPTES UNSA	2	CHASPOUL Florence MABROUKI Fathi

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 08/03/2022

Pour le Président et par délégation,
 Le Doyen de l'UFR Pharmacie

Françoise DIGNAT-GEORGE

